



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formation spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Département : Val de Marne (94)



CATALOGUE DE FORMATION **2023**





Depuis le 1er janvier 2023, le CT et le CHSCT sont remplacés par le Comité social d'administration (CSA) et sa formation spécialisée (FS), organe de dialogue social du CSA spécialisé en santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).

Des crédits ministériels gérés par le SG sont identifiés en loi de finances et mis à disposition de ces nouvelles instances pour financer des dépenses de prévention SSCT, dont les actions de formation, proposées à tous les agents. Ces stages sont organisés dans les locaux administratifs des différentes directions relevant de notre Ministère (DGFIP, DOUANE, INSEE). La plupart de ces sites sont aisément accessibles en transport en commun et certains bénéficient d'un parking et/ou d'un restaurant administratif accessibles aux externes.

Le recensement des candidatures est réalisé par votre direction. Les inscriptions se font généralement en début d'année auprès de votre chef de service direct. L'organisation des formations est subordonnée à l'inscription d'un nombre suffisant d'agents. N'hésitez pas à vous inscrire et à renouveler éventuellement votre demande.

Des propositions de dates sont ensuite adressées par courriel aux candidats tout au long de l'année par l'animateur de la politique ministérielle de prévention (APMP),

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter votre assistant de prévention, dont les coordonnées figurent à la fin du document.

Vous trouverez ci-après le détail des formations proposées pour 2023.





Les formations proposées par le CSA ont **pour objet** d'instruire l'agent des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité, celle de ses collègues de travail et, le cas échéant, celle des usagers de service.

Ces formations, dispensées, portent principalement sur :

- Les conditions de circulation sur les lieux de travail et, notamment, les issues et dégagements de secours ;
- Les conditions d'exécution du travail et, notamment, les comportements à observer aux différents postes de travail et le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours ;
- Les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre ;
- Les responsabilités encourues.



Liste des formations

Sauveteur secouriste au travail (SST) (p.5)

Recyclage de la formation de sauveteur secouriste au travail (SST) (p.6)

Formation réglementaire des équipiers d'évacuation (guide-file et serre-file) (p.7)

Formation réglementaire des équipiers de première intervention, manipulation extincteur (p.8)

Habilitation électrique BE-BS (p.9)

Prévention du risque routier (p.10)

Prévention des troubles musculosquelettiques (p.11)

Prévention des risques psychosociaux (p.12)

(cliquez sur la formation pour accéder directement à la page)

Sauveteur secouriste au travail (SST)

Objectifs de formation :

- le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s),
- il doit être capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Cette formation implique un recyclage tous les 2 ans.

Durée de la formation : 2 jours

Recyclage de la formation de sauveteur secouriste au travail (SST)

Ce recyclage s'adresse aux agents titulaires du diplôme SST. Il permet de mettre à jour les précédents acquis et de prolonger la validité du diplôme lorsqu'il arrive à échéance.

Le bénéficiaire du diplôme SST doit procéder à un recyclage dans les deux ans qui suivent la remise du diplôme initial. Ensuite, les recyclages peuvent être effectués à la même périodicité. Cependant, un diplôme qui arrive à échéance ne devient pas nécessairement caduque puisqu'il peut être revalidé à tout moment. Néanmoins, le délai peut être repoussé à des délais raisonnables. Pour des raisons évidentes de maîtrise des connaissances, il n'est toutefois pas conseillé de laisser passer plus de trois ans entre deux stages.

Durée de la formation : 1 jour

Formation réglementaire des équipiers d'évacuation (guide-file et serre-file)

Objectif : La rapidité d'intervention étant un facteur important, toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours.

- L'objectif d'une évacuation : pourquoi évacuer ?
- Maîtriser l'évacuation : le comportement des foules, les facteurs paniquant
- Les règles de l'évacuation : la notion de délai de survie, les articles R4227-34 à R4227-39 du code du travail
- Le rôle et mission des acteurs de l'évacuation : le guide, le serre-file, le responsable d'évacuation, le chargé de personne handicapée, le personnel de l'établissement
- L'organisation de l'évacuation : l'évacuation générale des personnes mobiles, les caractéristiques du point de rassemblement, la prise en charge des personnes handicapées, les consignes spécifiques de l'établissement.

Durée de la formation : 3 heures

Formation réglementaire des équipiers de première intervention, manipulation extincteur

Objectifs de la formation :

- Connaître les consignes à appliquer lors d'une évacuation,
- Préparer le processus d'évacuation,
- Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement,
- Être capable de maîtriser un incendie.

Durée de la formation : 1h30

Habilitation électrique BE-BS

Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité. L'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées.

Personnes concernées : Personne devant effectuer des petites interventions prédéterminées sur tout ou partie d'une installation électrique ou d'un équipement en exploitation, mis hors tension en basse tension.

Objectif :

Être en mesure d'effectuer de petites interventions en totale sécurité, du type :

- remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants...
- remplacement de fusibles BT, réarmement des protections
- remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur
- raccordement sur borniers (dominos...) en attente
- réarmement d'un dispositif de protection

Contenu de la formation :

- Connaissance des dangers de l'électricité et des moyens de protection
- Préparation à l'habilitation électrique (généralités sur le recueil UTE, emploi et entretien du matériel et de l'outillage spécifique ou non aux électriciens, interventions ou travaux hors tension et au voisinage en BT, opérations de mesurage.....)

Formation qualifiante : délivrance d'un titre. Un recyclage est nécessaire tous les 3 ans.

Durée de la formation : 2 jours

Prévention du risque routier

Objectif : Être capable de conduire un véhicule à moteur de façon professionnelle, préventive, rationnelle et sécuritaire. Perfectionner ses connaissances pour mieux comprendre le phénomène de l'accident de la circulation. Expérimenter et apprendre les manoeuvres d'urgences en situation dangereuse afin d'en mesurer les limites physiques et physiologiques. Acquérir des attitudes préventives.

Ce stage offre une première partie théorique sur la prévention des accidents de trajet (données statistiques, facteurs d'accidents, alcool, utilité de la ceinture de sécurité...).

Suivie d'une seconde partie pratique organisée sur un site protégé (influence de la vitesse en fonction de divers facteurs, les distances d'arrêt, les intersections, prévenir les dangers) et sur les voies ouvertes à la circulation (accompagnement de conduite en extérieur dans un véhicule d'auto-école avec évaluation par un formateur).

Pour les ateliers pratiques, les participants sont par 2 à bord des véhicules et expérimentent des situations difficiles de conduite en liaison radio avec un formateur.

Durée : 2 jours

Prévention des troubles musculosquelettiques

Cette formation permet aux agents d'acquérir des notions d'ergonomie en lien avec le travail sur écran, de s'approprier les gestes afin de travailler dans des postures adaptées au poste de travail et non dangereuses pour la santé :

Programme :

- Comprendre le corps humain
- Données anatomiques et physiologiques liées au travail sur écran
- Analyse des postes de travail des agents sur écran
- Exercices pratiques et mises en situation

L'intérêt de cette formation est de l'organiser pour plusieurs agents d'un même site afin d'aller directement sur leurs postes de travail et effectuer des réglages.

Prévention des risques psychosociaux

D'une durée de deux jours, **les formations RPS s'inscrivent dans une démarche collective et n'ont pas vocation à régler ou même à traiter de problèmes individuels.**

Trois types de formation sont proposées :

- la formation RPS « **gestion des conflits** » vous permettra de mieux comprendre et donc de mieux appréhender et réagir face aux conflits qui peuvent survenir dans l'exercice de vos fonctions (avec les usagers mais aussi avec la hiérarchie ou entre collègues).
- la formation RPS « **accueil des publics difficiles** » s'adresse plus particulièrement aux agents qui assurent de la réception (accueil – guichet) ou qui sont en contact avec les usagers (vérificateurs – fret voyageurs aux douanes).
- la formation RPS « **managers** » est quant à elle, réservée aux agents, chef de service, en charge du management des personnels.

Durée de la formation : 2 jours

S'inscrire à une ou plusieurs formations

Vous trouverez ci après un formulaire de pré inscription d'agents.

Le détail des besoins et des attentes doit obligatoirement être détaillé par l'agent, le chef de service ou la direction avec le plus de précision possible afin de pouvoir éventuellement aménager le contenu des formations.

Le chef de service et la direction compétente doivent donner leur visa à cette demande de formation et doivent s'engager à permettre à l'agent d'assister à la formation demandée aux dates qui lui seront proposées.

L'inscription à un stage engage un budget conséquent. En cas d'indisponibilité de l'agent, une justification d'absence sérieuse et impérative devra être fournie au préalable par la direction.